



## Programme des parcours de formation de la circonscription pour l'année scolaire 2017/2018

Le plan de formation s'inscrit dans le cadre de la politique de circonscription.

Les deux approches, collective et individuelle, qui constituent le plan de formation se déclinent selon **des parcours de formation hybride** que vous trouverez en **Annexe 1**.

En effet, le choix fait dans la circonscription est d'articuler formation en présentiel et formation en FOAD au sein d'un même parcours de formation hybride. La formation en FOAD pourra prendre différentes formes (visionnages de vidéos, lectures d'articles, parcours M@gistère, productions collectives, analyse de mise en situation de pistes, ...).

Des précisions concernant le parcours de formation obligatoire Cycles 1 et 2 « Vers le geste d'écriture » se trouvent en **Annexe 2**.

Concernant les parcours de formation optionnels :

Les fiches de liaison ou les convocations individuelles seront transmises aux enseignants concernés. Des précisions (notamment la forme de FOAD définie pour le parcours) pourront être apportées par mail.

### LE CADRE

Le décret n°2017-444 du 29 mars 2017 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants du premier degré stipule, dans son article 3, que les 108 heures annuelles sont réparties de la manière suivante :

- 36 heures consacrées aux activités pédagogiques complémentaires,
- 48 heures consacrées à des travaux en équipes pédagogiques, aux relations avec les parents, à l'élaboration et au suivi des PPS,
- 6 heures de participation aux conseils d'école,
- 18 heures consacrées à l'animation pédagogique et à des actions de formation continue (formation en présentiel et formation en FOAD).

### PARCOURS À RÉALISER

- Les enseignants à **temps complet** suivront trois parcours de formation :
  - o le parcours de formation obligatoire de 9h
  - o deux parcours de formation optionnels de 4h30 chacun, et ce, dans deux domaines différents.
- Pour les enseignants travaillant à **temps partiel** :
  - o 1 jour libéré : les enseignants suivront deux parcours de formation :
    - le parcours de formation obligatoire de 9h
    - un parcours de formation optionnel de 4h30.
  - o 1 jour et demi libérés : les enseignants suivront deux parcours de formation :
    - le parcours de formation obligatoire de 9h (présentiel et Foad)
    - un parcours de formation optionnel de 4h30 (présentiel).
  - o Mi-temps et 2 jours libérés : les enseignants suivront le parcours de formation obligatoire (9h)
- Les **directeurs d'école** suivront :
  - o le parcours de formation obligatoire de 9h
  - o un parcours de formation spécifique directeurs
  - o un parcours de formation optionnel de 4h30.

## CAS PARTICULIERS

- Les **PEMF**, les **coordonnateurs d'Ulis-école** et les **membres du Rased** ne sont pas concernés par le plan de formation. S'ils souhaitent participer à un parcours de formation (obligatoire ou optionnel), ils peuvent en faire la demande par mail auprès des conseillers pédagogiques : [laetitia.silvestri@ac-nancy-metz.fr](mailto:laetitia.silvestri@ac-nancy-metz.fr) et [benjamin.hubsch@ac-nancy-metz.fr](mailto:benjamin.hubsch@ac-nancy-metz.fr)
- Les **EFS** devraient avoir une formation spécifique organisée par la DSDEN, ils n'ont donc pas obligation de participer aux animations pédagogiques proposées en circonscription (ni obligatoire, ni optionnelles). Les EFS ne doivent donc pas remplir le questionnaire d'inscription aux animations pédagogiques. Cependant, s'ils souhaitent participer à un parcours de formation (obligatoire ou optionnel), ils peuvent en faire la demande par mail auprès des conseillers pédagogiques : [laetitia.silvestri@ac-nancy-metz.fr](mailto:laetitia.silvestri@ac-nancy-metz.fr) et [benjamin.hubsch@ac-nancy-metz.fr](mailto:benjamin.hubsch@ac-nancy-metz.fr)
- Certains enseignants devront faire un **choix concernant le parcours de formation obligatoire**, entre le parcours de formation Cycles 1/2 (vers le geste d'écriture) et le parcours de formation Cycle 3 (mathématiques). Les enseignants concernés par ce choix sont :
  - o les directeurs d'écoles totalement déchargés
  - o les enseignants sur ZIL
  - o les enseignants BD
  - o les enseignants qui exercent au sein d'un cours double sur les deux cycles cycle 2 et cycle 3
  - o les enseignants qui complètent des services sur cycles 1et/ou 2 et cycle 3.

Un questionnaire spécifique sera envoyé dans les écoles avec le nom des enseignants concernés par les situations précédentes afin de recenser les choix de chacun.

## REMARQUES

- Les créneaux horaires des formations en présentiel seront placés en fin d'après-midi dans la mesure du possible. Dans ce cas, si des activités pédagogiques complémentaires sont programmées le soir de l'animation pédagogique, il conviendra de vous organiser pour reporter le temps d'APC.
- La présence aux animations pédagogiques est obligatoire. Si vous n'êtes pas présent(e) à une animation, vous devrez, de votre propre initiative, régulariser votre absence.

## PROCÉDURE D'INSCRIPTION AU(X) PARCOURS DE FORMATION OPTIONNEL(S)

Les inscriptions au(x) parcours de formation optionnel(s) se feront par le biais d'un **questionnaire en ligne** dont le lien est le suivant :

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdHmYxrUBKlcPx3A6cC4UPSvpt102GuuXqshag1RM2aDhy\\_fw/viewform?usp=sf\\_link](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdHmYxrUBKlcPx3A6cC4UPSvpt102GuuXqshag1RM2aDhy_fw/viewform?usp=sf_link)

Ce questionnaire sera à compléter durant la période **du 22 septembre 2017 au 29 septembre 2017** (7 heures).

Un **calendrier en ligne** récapitulant les dates des animations pédagogiques vous est proposé comme l'an passé en suivant le lien :

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1J0sCbb6KoUFCzRVjP3b8Clos35ogBdKz67gLVRIwtPo/edit?usp=sharing>

Ce calendrier est complété au fur et à mesure que les formateurs communiquent des dates, nous vous invitons donc à le consulter régulièrement.

Ce fonctionnement vous permettra ainsi d'être informés au plus tôt des dates et de pouvoir vous organiser au mieux.